

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2255

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre:

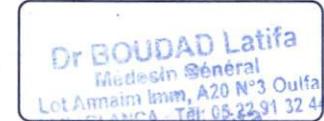
Nom & Prénom : EL HACHMI Abellah

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 76 11 20 15 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation : 14 NOV 2021

Nom et prénom du malade : EL HACHMI M Age : 50 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : st Génital

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 JUIN 2022	C	-	150,-	Dr BOUDJEDD fée de la maternité à Annaba

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM Siham GUERRAOUI Docteur en Pharmacie Résidence Annaim - Outa 05 22 89 43 09 Casablanca 092050293	11/2022	T: 218,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale
Diplôme U. en Diabétologie
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الطب العام
دبلوم جامعي في داء السكري
خريجة كلية الطب العام
بالدار البيضاء

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

14 NOV 2022

EL Hachimi M^{ed} yassir

~~PHARMACIE RESIDENCE ANNAÏM
Siham CAFERRAOUI
4, Résidence Annaïm - El Oulfa
Tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca~~

~~60100
- A2 500 75~~

~~1000
+ Deltig 1000 1000~~

~~21.100
- Febrot 1000 3100~~

~~26.9
- Vitac 1000 1000~~

50,10
Nasonex
 SV

37,60 - Diprosalic + 21
 9,30 - Ancef + 10
 1,00

Dr. El Soudad Lalla Ifta
 Lct Annaim Imm A20 N°3 Oulfa
 Casablanca

SV

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
 Siham GFERRAOUI
 Docteur en Pharmacie
 4, Résidence Annaïm - Oulfa
 Tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca

SV

SV

SV

SV

SV

T. 218,90



Vita C1000®
 PPV 26DH90 EXP 07/2025 LOT 28031 7

NASONEX 50 µg/dose
 Suspension pour pulvérisation nasale
 Flacon de 40 doses
 P.P.V: 50,10 DH
 Distribué par MSD Maroc

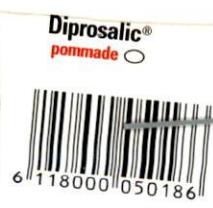


PHARMED
 LOT : 2084
 UTAV : 08-25
 PPV : 21DH00

9,30



PPV: 14DH00
 PER: 09/25
 LOT: 13053



LOT : 758
 PER : AVR 2025
 PPV : 37 DH 60

